



**HAL**  
open science

# La "bouche" et la "main" de Dieu dans les Essais

Alain Legros

► **To cite this version:**

Alain Legros. La "bouche" et la "main" de Dieu dans les Essais. Montaigne théologien ?, Mar 2007, Paris, France. pp.59-71. halshs-01011724

**HAL Id: halshs-01011724**

**<https://shs.hal.science/halshs-01011724>**

Submitted on 23 Mar 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Dieu, sa bouche, sa main dans les *Essais*

Document à usage privé et en partie rédigé par un secrétaire, son *Journal de voyage* atteste que Michel de Montaigne avait pour le débat théologique une curiosité certaine et même quelque compétence<sup>1</sup>. Si cette dernière qualité se trouvait déjà, autant qu'on puisse le savoir<sup>2</sup>, dans sa traduction de la *Theologia naturalis* de Sebond, publiée une dizaine d'années plus tôt, ses *Essais* sont souvent considérés comme l'espace privilégié d'une écriture résolument laïque et libérée de toute attache théologique, voire allergique aux théologies et aux théologiens. Certes, dans une page fameuse, ajoutée au chapitre « Des prières » en 1588, on peut lire comme un manifeste de séparation des « stiles » (un mot à la fois littéraire et juridique), avec mise à l'écart, aussi respectueuse que décisive, du « parler divin », et ancrage déterminé du discours d'essai dans le « dire humain » ou « stile » des « humanistes », aux « formes plus basses » et mieux accordées à son objet d'enquête : l'homme, les hommes<sup>3</sup>. Les ajouts postérieurs ne feront que radicaliser davantage cette position.

Seule une perspective génétique<sup>4</sup> permet de voir qu'il n'en a pas toujours été ainsi et que la cloison entre les deux mondes et compétences avait été, dans les éditions de 1580 et 1582, beaucoup plus poreuse. Tout se passe comme si, entre 1582 et 1588, une prise de conscience s'était effectuée, qui devait conduire Montaigne, informé par la toute première réception de son livre, mais aussi par son expérience de responsabilité municipale en période de « troubles » religieux, à trouver le mélange des deux « stiles » dommageable pour l'un comme pour l'autre. Cet avis allait trouver dans les dernières années, via Juste Lipse, le renfort de l'historiographie byzantine, pour dénoncer les risques de guerre civile encourus par une société qui, ne séparant plus le sacré du profane et ne distinguant plus les « vacations », verse le débat théologique en place publique. L'auteur des *Essais* va jusqu'à souhaiter qu'on le fasse « taire » par voie d'« ordonnance », avec tous ceux qui, sans s'être voués à la religion et à l'étude des textes religieux, se mêlent, comme lui, d'en écrire<sup>5</sup>. Ainsi avoue-t-il *a posteriori*, qu'il a bel et bien empiété, lui le laïc, l'auteur profane, l'amateur, sur le domaine qu'il voudrait maintenant réserver aux spécialistes, aux professionnels. « Meshuy c'est fait », pourrait-il dire<sup>6</sup>...

Et en effet, le texte déjà publié sous le nom d'*Essais* — texte conservé quoique amplifié et

---

<sup>1</sup> *Journal de voyage*, éd. F. Rigolot, PUF, 1992, p. 33 (à Isny) : « M. de Montaigne, comme estoit sa coustume, alla soudain trouver un docteur theologien de cette ville, pour prendre langue [...] Entre autres propos qu'ils eurent ensemble sur le sacrement, M. de Montaigne s'avisa qu'aucuns Calvinistes l'avoient averty en chemin que les Lutheriens mesloient aus anciennes opinions de Martin plusieurs erreurs estranges, comme l'Ubiquisme, maintenant le corps de Jesus Christ estre partout comme en l'hostie ; par où ils tombaient en mesme inconvenient que Zvingle, quoy que ce fust par diverses voies : l'un par trop espargner la presence du corps, l'autre pour la trop prodiguer ; car à ce compte, le sacrement n'avoit nul privilege sur le corps de l'Eglise, ou assemblée de trois trois hommes de bien ; et que leurs principaux argumens estoient que la divinité estoit inseparable du corps, par quoy, la divinité estant partout, que le corps l'estoit aussi ; secondement, que Jesus Christ devant estre tousjours à la dextre du Pere, il estoit partout, d'autant que la dextre de Dieu, qui est sa puissance, est partout ; ce docteur nioit fort de parole cette imputation, est s'en defendoit comme d'une calomnie ; mais par effet, il sembla à M. de Montaigne qu'il ne s'en couvroit guiere bien. » Sur cette question de la présence eucharistique, Montaigne flaire et démonte l'« erreur » dogmatique aussi bien que le ferait un censeur du Sacré Palais !

<sup>2</sup> Voir ici-même la communication de Philip Hendrick et les travaux de Mireille Habert auxquels elle renvoie en complément : deux études plutôt convaincantes en dépit de l'ignorance où nous sommes toujours du texte latin exact que Montaigne a traduit de latin en français.

<sup>3</sup> Point de vue illustré en particulier par Emmanuel Faye dans « La philosophie de l'homme de Montaigne à Charron », *La question de l'homme*, éd. M.-L. Demonet, p. 145-179.

<sup>4</sup> Voir les sept premiers états du texte de *Montaigne. Essais, I, 56, « Des prières »*, Genève, Droz, 2003, éd. A. Legros, avec étude de genèse et commentaires.

<sup>5</sup> « Et ne diroit on pas aussi sans apparence, que l'ordonnance de ne s'entremettre que bien reserveement d'escrire de la Religion, à tous autres qu'à ceux qui en font expresse profession, n'auroit pas faute de quelque image d'utilité & de justice, & à moy mesme à l'avanture de m'en taire » (« Des prières », éd. cit., p. 166, selon le texte de 1588 ; texte modifié comme suit sur l'exemplaire de Bordeaux, éd. cit., p. 181 : « [...] & à moy avec à l'avanture de m'en taire » ; puis comme suit dans l'édition de 1595, éd. cit., p. 195 : « [...] & à moy avec, peut estre de m'en taire »).

passablement débordé à partir de l'édition de 1588 — ne refuse pas le vocabulaire spécialisé des théologiens quand celui-ci s'impose. Parcimonieusement, mais dûment convoqué, il témoigne, à tout le moins, de la culture religieuse d'un auteur qui, sans avoir vraiment étudié la discipline théologique, en a reçu et assimilé plus que des rudiments à travers son éducation, ses lectures et sa pratique religieuse, sans oublier l'apport des conversations théologiques et des prédications (qu'il goûtait fort, comme l'atteste le *Journal de voyage*)<sup>7</sup>.

A cette théologie proprement chrétienne<sup>8</sup>, en vérité plus mobile qu'on ne le pense à une époque où, dans chacun des camps en conflit, résistances et innovations continuent de s'affronter en dépit du Concile, que ce soit à Rome, à Paris ou à Genève, il conviendrait d'ajouter, chez Montaigne, une évidente curiosité, quasi anthropologique, pour toutes les religions, voire pour les discours qui parfois les soutiennent, un intérêt pour ce qu'on peut connaître, grâce à saint Augustin, de la théologie civile de l'antique Varron, « grand theologien en [son] temps »<sup>9</sup>, une forte estime pour le savant Giraldi, dont il avait annoté la *De deis gentium historia*<sup>10</sup>, une familiarité de tout instant avec Plutarque<sup>11</sup>, une connaissance certaine de Platon et possible de Plotin, tous deux traduits par Ficin<sup>12</sup>, et une sorte de nostalgie de la *prisca theologia*, de cette sorte d'âge d'or du discours où théologie et philosophie s'énonçaient sur le mode de la poésie, qui est « l'originel langage des Dieux »<sup>13</sup>. Sans trop vite décider que Montaigne tourne le dos aux vocables et aux raisonnements de la scolastique et à Aristote revisité par saint Thomas, ni juger à partir de la seule « Apologie » que la traduction de Sebond n'a exercé sur lui aucune influence durable, ni enfin le croire ignorant des récents développements d'une théologie mieux ancrée sur les textes sacrés<sup>14</sup>, il faudrait enfin rappeler la préférence accordée par l'auteur des *Essais* à la tradition du discours apophatique de la théologie dite « négative »<sup>15</sup>, dont l'influence lui fait par exemple

---

6 *Essais*, III, 2, texte de l'édition Villey-Saulnier, PUF, 1965, p. 804.

7 *Journal de voyage*, *op. cit.*, p. 121 (sermons de Carême du jésuite Toledo, entre autres prêcheurs). Il semble que les discussions théologiques aient eu lieu plutôt lors du passage en Suisse et en Allemagne que dans la ville du Pape, mais Pierre de Lancre laisse entendre que là aussi Montaigne débattait de points théologiques en alléguant l'autorité du jésuite Maldonat (A. Legros, « Montaigne et Maldonat », dans *La familia de Montaigne*, éd. J. O'Brien, *Montaigne Studies*, XIII, 1-2, 2001, p. 65-98).

8 Théologie au sens large, englobant le lexique de la théologie dogmatique, de la théologie sacramentaire, de la théologie morale, de la théologie naturelle (en dépit de son insuffisance remarquée), mais aussi celui de la liturgie et celui du droit canon, sans spécifier ici, où ils sont rappelés en vrac, s'il s'agit ou non d'un détournement d'expressions : « foy » et « foy vive », « esperance » et « vive esperance », « charité », « chasteté », « obeissance », « pauvreté », « Sainte Escriture » et « escritures saintes » « infusion », « grace », « misericorde », « resurrection », « revelés », « sacremens », « sacramental », « metamorphose » (voir à ce sujet mon édition de *Essais*, I, 56, *op. cit.*, p. 39-40, note 38), « conscience », « tentation », « alliance », « peché mortel », « vie eternelle », « mysteres », « Dieu tout puissant pere », « Jesus Christ », « Saint Esprit », « Eglise universelle », « Eglise catholique, apostolique et Romaine », « temerité », « erreur », « heresie », « repentance », « penitence », « reparation », « satisfaction », « reconciliation », « Satan », « autorité de Dieu », « concupiscence », « recompense », « expiation », « sacraire », « benedicite », « graces », « preface de nostre office » (*i.e.* la messe), « Sursum corda », « Hoc » de la formule eucharistique, « humilité » et « orgueil », « action de graces », « gloire et honneur », « confession auriculaire », « corruption originelle », « consubstantiel », « transsubstantier », sans oublier « tristesse », « conscience » et « laïc » (car ce dernier mot est d'abord une façon théologique de désigner les non-clercs, comme le rappellent les Décrets du Concile de Trente). La liste pourrait être allongée, mêlant des vocables toujours spécialisés à des mots depuis laïcisés mais qui avaient encore à l'époque de Montaigne une forte résonance théologique.

9 *Essais*, II, 12, p. 535.

10 Trois des dix annotations autographes portent sur la « définition » de Dieu, sept sur des surnoms de dieux païens. Voir **Pléiade**, p. 1186-1187.

11 Il suffit de rappeler ce que les pages finales de l'« Apologie » (*Essais*, II, 12, p. 601-603) doivent à la lecture du *Que signifioit EI* de Plutarque traduit par Amyot, grand morceau de théologie que Montaigne adopte pour première « conclusion », bien qu'il s'agisse « d'un homme payen » (« Parquoy il faut conclure que Dieu seul est [...] un realement estant, qui, par un seul maintenant emplit le tousjours ; et n'y a rien qui veritablement soit que luy seul, sans qu'on puisse dire : Il a esté, ou : Il sera ; sans commencement et sans fin », p. 603).

12 De ce dernier, il possédait en tout cas un exemplaire du *De rebus Philosophicis in Enneades* (Bâle, T. Guérin, 1559).

13 *Essais*, III, 9, p. 995.

14 Voir ci-dessous la note 22 sur Maldonat et la « théologie positive ».

15 Sur cette théologie qui préfère dire ce que Dieu n'est pas plutôt que ce qu'il est, voir les travaux de Jan Miernowski, qui a plus que d'autres, longtemps après une suggestion de Marcel Raymond, exploré ce que les *Essais* peuvent lui devoir. Il faut toutefois préciser que les *Œuvres* du Cusain achetées à Venise ont été laissées par Montaigne à Padoue chez « un maistre François

déclarer qu'on ne peut imaginer les « hautes et divines promesses » du salut chrétien qu' « inimaginables, indicibles et incompréhensibles »<sup>16</sup>, ou qui, à la croisée du précepte de Delphes et de la considération biblique de l'homme comme *imago Dei*, l'amène à citer saint Bernard : « Je connais par moi combien Dieu est incompréhensible, puisque les pièces de mon être propre, je ne puis les comprendre »<sup>17</sup>.

Il faudrait surtout ne pas oublier que le discours théologique n'apparaît dans les *Essais* que par bribes, éclaté pour ainsi dire, souvent « accommodé » à des propos bien profanes, ou encore placé entre deux développements étrangers aux préoccupations religieuses : sans doute est-il bon de lire, par exemple, dans la continuité « Des senteurs », « Des prières » et « De l'âge », pour ne pas être tenté de réduire les *Essais* à l'un de ses chapitres et ne pas faire de l'intérêt, circonstanciel ou durable, de Montaigne pour la question théologique le centre de ses préoccupations, encore moins celui de son livre.

Ces précautions prises, il n'est pas illégitime de chercher à expliquer, la présence, dans ce livre, d'un discours théologique d'inspiration biblique qui, faisant fi de la critique récurrente des anthropomorphismes religieux<sup>18</sup>, pourvoit Dieu d'une « bouche » et d'une « main », que ce soit dans des citations ou, par dissémination, dans la rédaction propre à l'auteur. Restreinte par nécessité, cette approche permettra peut-être de répondre en partie à la question posée (« Montaigne théologien ? ») et en tout cas de s'interroger sur le statut même des *Essais*.

\* \* \*

### **I. Première proposition : Dieu a une « bouche » dans les *Essais***

Où cela ? Une seule fois, à vrai dire, dans « Des prières », chapitre qui commence ainsi en 1580 : « Je ne sçay si je me trompe : mais puis que par une faveur particuliere de la bonté divine, certaine façon de priere nous a esté prescrite & dictée mot a mot par la bouche de Dieu, il m'a tousjours semblé que nous en devons avoir l'usage plus ordinaire que nous n'avons »<sup>19</sup>. Il s'agit, comme on sait, du *Pater noster*, dont Montaigne dit en substance qu'il suffit au chrétien, toute autre prière de demande devant être calquée sur celle-ci sous peine d'être irrévérencieuse ou impie. Tel était du moins l'argument du chapitre en sa première mouture, sorte de commentaire libre du « patenostre » qui logeait en son sein l'une des formules majeures de ce texte (« Pardonne-nous, disons-nous, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ») et qui s'achevait, toujours dans l'édition originale, sur ce même verbe, « offenser ». La source scripturaire est connue : les Evangiles de Matthieu et de Luc. L'un et l'autre rappellent que les mots qui vont suivre sont ceux de Jésus à ses disciples : « Vous donc, priez ainsi » (Mt 6, 9) ; « Quand vous priez, dites » (Lc, 11, 2). Le texte de la liturgie romaine développe ainsi ce préambule : « *Præceptis salutaribus moniti, et divina institutione formati, audemus dicere* ». Il s'agit bien de prescription et de dictée « mot à mot » ou, si l'on préfère, phrase par phrase, demande par demande. A l'évidence, tous les termes de cette déclaration ont été pesés, et appeler « Dieu » celui qui dicte le patenôte n'est pas un « refrain de cérémonie ». Qu'il engage ou non la foi de l'auteur (de cela je ne peux rien savoir de sûr), ce

---

Bourges », sans qu'on puisse être sûr que le voyageur, qui n'est pas repassé par là, les a vraiment récupérés plus tard, en Italie ou en France. Quoi qu'il en soit, le style propre à cette tradition dont Nicolas de Cuse est l'héritier est manifeste dans le texte des *Essais* édité avant le voyage. Montaigne avait-il lu Denys le Pseudo-Aréopagite, et même déjà le « Cardinal Cusan » ? Mais on peut aussi penser, parmi d'autres sources possibles, à Jean Chrysostome, auteur du discours *De l'incompréhensibilité de Dieu*.

<sup>16</sup> *Essais*, II, 12, p. 518.

<sup>17</sup> *Essais*, II, 12, p. 543. Sur ces différents affleurements de la théologie dans les *Essais*, voir les articles « Théologie » et « Théologie naturelle » du *Dictionnaire de Michel de Montaigne*, éd. P. Desan, Paris, H. Champion, 2004.

<sup>18</sup> **A nuancer, mais culte du Soleil précisément anti-anthropomorphique et anti-anthropocentrique : décentrer le religieux vers le plus éloigné de l'homme.**

discours, en substituant « Dieu » à « Jésus », s'accorde à ce qu'un chrétien est tenu de croire de la divinité du Christ. Or quel vœu Montaigne émet-il à propos de cette prière privilégiée ? — « [Q]ue le peuple l'[ait] continuellement en la bouche ». Bouche à bouche ; mettre en bouche — et non seulement sur la langue, insiste Montaigne — ce qui est sorti de la bouche de Dieu, telle est la dévotion prescrite, sur le modèle de ce que YHWH dit de Moïse dans les Nombres (12, 8) : « je lui parle de bouche à bouche ». On pourrait aussi trouver là un écho de la réponse au Tentateur (Mt 4, 4) : « l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu », phrase elle-même reprise du Deutéronome (8, 3). Quant au « peuple », le mot désigne tous ceux qui ne sont pas clercs, nobles compris, autrement dit les « laïcs » ou « laï » (du grec *laos*, peuple), mot d'origine théologique que Montaigne applique à son texte pour en délimiter le champ de validité<sup>20</sup>.

Que Dieu parle, c'est l'enseignement majeur de la Bible, et cette « parole de Dieu », Montaigne l'allègue en tant que telle. A elles seules, les cinq occurrences de ce syntagme ou de ses équivalents suffiraient à marquer la présence, dans les *Essais*, de la théologie entendue comme parole de Dieu, *Theou logos*, et non comme parole sur Dieu, *peri Theou logos*<sup>21</sup> : « tout ce qui est sous le ciel, comme dit la sainte Parole, est subject à mesmes loix » (Ecclésiaste) ; « Si nous avons une seule goutte de foy, nous remunerons les montaignes de leur place, dict la sainte parole » (Evangile de Matthieu) ; « La sainte Parole declare miserables ceux d'entre nous, qui s'estiment : Bourbe et cendre, leur dit-elle, qu'as-tu à te glorifier ? et ailleurs, Dieu a fait l'homme semblable à l'ombre, de laquelle qui jugera, quand par l'esloignement de la lumiere elle sera esvanouye ? » (trois citations en enfilade, comme au plafond de la bibliothèque de Montaigne : Isaïe, Ecclésiastique, Ecclésiaste) ; « La curiosité de cognoistre les choses, a esté donnée aux hommes pour fleau, dit la sainte parole » (Ecclésiaste) ; et enfin, pour ne pas refaire ici l'inventaire des citations bibliques des *Essais*<sup>22</sup> : « O Dieu, quelle obligation n'avons nous à la benignité de nostre souverain createur, pour avoir desniaisé nostre creance de ces vagabondes et arbitraires devotions, et l'avoir logée sur l'eternelle base de sa sainte parolle »<sup>23</sup>.

Qu'on se rassure, je ne propose pas la canonisation de Montaigne à partir de ces phrases édifiantes. Je cherche seulement à savoir pourquoi elles se trouvent dans son livre, et d'abord je remarque qu'elles s'y trouvent, puis que Montaigne ne met jamais en doute que cette sainte et biblique parole ait été « dictée » par Dieu ; soit qu'il écrive en tant que truchement de Sebond, au chapitre 211 de la *Théologie naturelle* : « C'est vrayment le livre de Dieu : qui l'a prononcé et dicté ses paroles. Nous sommes tenus de croire aux paroles de Dieu, par ce seulement qu'il les a dictes » ; soit qu'il s'inspire de cette déclaration pour écrire dans l'« Apologie » : « Confessons ingenuement que Dieu seul nous l'a dit, et la foy »<sup>24</sup>. Sans que je puisse connaître, encore une fois, le degré d'adhésion de Montaigne à ce que je lis dans ses *Essais*, je constate seulement que le Dieu qu'il dit « incompréhensible » est aussi celui qui a parlé dans les textes sacrés, le scribe écrivant sous « dictée ».

Le verbe « dicter » apparaît une deuxième fois dans le chapitre « Des prières », à propos des Psaumes que les protestants chantent en toute occasion : « Ce n'est pas sans grande raison, ce me semble,

19 *Essais*, I, 56, éd. Legros, p. 149.

20 Voir l'article « Laïc » du *Dictionnaire...*, *op. cit.*

21 **Dictionnaires d'époque sur Théologie**

22 Voir M. S. Meijer, « Montaigne et la Bible », *BSAM*, 20, 1976, p. 23-57 et l'article « Bible » du *Dictionnaire...*, *op. cit.*

23 *Essais*, I, 36, p. 225 ; II, 12, p. 442 ; II, 12, p. 499 ; II, 17, p. 635 (en 1995, « parole » sera remplacé par « Ecriture ») ; II, 12, p. 579.

24 *Essais*, II, 12, p. 554.

que l'Eglise catholique défend l'usage promiscue, temeraire & indiscret des saintes & divines chansons, que le saint esprit a dicté en David [...] Cete vois est trop divine, pour n'avoir autre usage que d'exercer les poulmons & plaire a nos oreilles ». Ni langue, disions-nous, ni poumons ni oreilles, mais bien bouche, pour une manducation. Il faut lire ici ce qu'écrit Maldonat dans ses *Commentaires sur les Evangiles*, appliquant la formule canonique, *Spiritu sancto dictante*, aux quatre évangélistes (je traduis) : « [Ils] ont autant d'autorité qu'en a le Saint Esprit, dont ils ont été, dans l'acte d'écrire, seulement les secrétaires. Nos lettres en effet ne tiennent pas leur autorité du serviteur qui les a écrites, mais de nous qui les avons dictées [...] C'est lui, le Saint Esprit, qui a d'abord dicté les quatre Evangiles, puis qui a déclaré par l'intermédiaire de l'Eglise qu'il les avait dictés pour nous<sup>25</sup>. » Sans aller jusqu'à cette insistance, Montaigne se réfère à la même notion pour désigner, d'abord l'enseignement oral de Jésus à ses disciples sur le Pater (dictée de bouche proprement dite), ensuite le chant du Psalmiste consigné par écrit (dictée par inspiration selon l'enseignement des Pères et de l'Eglise).

Dans un cas comme dans l'autre, la « parole de Dieu » échappe à la critique que Montaigne fait des religions, y compris et même peut-être surtout de la chrétienne, inégalable en cruauté<sup>26</sup>, à condition toutefois de ne pas interpréter à contresens telle fameuse phrase de l'« Apologie » qui, isolée dans l'édition Villey, est lue comme une sentence, presque comme une profession de foi, voire un dogme relativiste, mais qu'il faut remettre dans le courant du long développement parénétiq ue à l'irréel dont on l'extrait trop souvent : « Nous sommes Chrestiens à mesme titre que nous sommes ou Perigordins ou Alemans ». De cela, dit la suite autant que les pages qui précèdent, de cela, nous chrétiens, nous devrions avoir honte, car la foi vive a d'autres bases que simplement humaines<sup>27</sup>. Lorsqu'il cite la Bible, Montaigne n'est guère relativiste. Ecoutons-le, toujours dans l'« Apologie » : « Que nous presche la verité, quand elle nous presche de fuir la mondaine philosophie : quand elle nous inculque si souvent, que nostre sagesse n'est que folie devant Dieu : que de toutes les vanitez la plus vaine c'est l'homme : que l'homme qui presume de son sçavoir, ne sçait pas encore que c'est que sçavoir : et que l'homme, qui n'est rien, s'il pense estre quelque chose, se seduit soy-mesmes, et se trompe ? Ces sentences du saint Esprit expriment si clairement et si vivement ce que je veux maintenir, qu'il ne me faudroit aucune autre preuve contre des gens qui se rendroient avec toute submission et obeysance à son autorité. »<sup>28</sup> C'est la vérité même qui est en chaire, ou plutôt le Saint-Esprit, *via* saint Paul, pour quatre ou cinq sentences, dont deux se côtoient aussi au plafond de la « librairie ». Seulement voilà, ceux à qui ce discours devrait suffire, il

25 Maldonat, *Commentarii in quatuor Evangelistas*, Paris, D. Langlæus, 1617, Præfatio, cap. 2, p. 3 : « Habent quatuor Evangelistæ tantam auctoritatem, quantam habet Spiritus sanctus, cujus in scribendo tantum fuerunt amanuenses. Nec enim literæ nostræ auctoritatem habent, quia a servo scriptæ; sed quia a nobis dictatæ sunt. [...] Hic est qui quatuor Euangelia primum dictavit : deinde nobis ea a se dictata fuisse per Ecclesiam declaravit. » Mort avant Montaigne, ce strict contemporain n'a pas publié de son vivant cet ouvrage d'exégèse auquel il mettait la dernière main lorsque Montaigne l'a rencontré à Rome. Il n'est pas impossible qu'en parlant à ce jésuite et en écoutant prêcher son ancien professeur de Salamanque, Toledo, Montaigne ait eu vent du travail mené par ces deux théologiens en faveur de ce qu'on a appelé depuis la « théologie positive », recentrée sur l'étude de la Révélation, donc sur l'étude rigoureuse des textes, sans pour autant délaiss er la scolastique. Il n'est pas non plus indifférent qu'un des premiers actes de Sisto Fabri, Maître du Sacré Palais où fut convoqué Montaigne à Rome, fut, une fois nommé Général de l'ordre des Dominicains, d'introduire au couvent de Pérouse un enseignement de « théologie positive ». Voir l'article « Maldonat » (A. Legros) dans les *Centuriæ latinæ II à la mémoire de Marie-Madeleine de La Garanderie*, éd. C. Nativel, Genève, Droz, 2006, p. 491-498.

26 Voir ici même Brahami.

27 *Essais*, II, 12, p. 441-446 : « Si nous tenions à Dieu par l'entremise d'une foy vive [...] les occasions humaines n'auroient pas le pouvoir de nous esbranler, comme elles ont [...] Nous devrions avoir honte [...] nous devrions luire en excellence [...] nous remuerions les montaignes de leur place [...] nous l'aimerions au dessus de toutes autres choses [...] Le nœud qui devoit attacher nostre jugement et notre volonté, qui devoit estreindre nostre ame et joindre à nostre createur [...] ». Rappelons que ce chapitre, comme tous les autres à une exception près, est dépourvu de paragraphes. Le ton rappelle par ailleurs les remontrances des prédicateurs qui fustigent leurs ouailles pour réveiller leur foi, même si on ne peut affirmer que telle soit bien l'intention de Montaigne.

28 *Essais*, II, 12, p. 449.

ne leur suffit pas ! Au philosophe d'entrer en scène, et de retourner, paradoxal, durant de nombreuses pages, la raison contre elle-même.

\* \* \*

## II. Seconde proposition : Dieu a une « main » dans les *Essais*

Où cela ? En plusieurs lieux, et d'abord dans les premières pages de l'« Apologie », où Montaigne, à la suite de Sebond, parle de Dieu comme « facteur », « créateur », « architecte », « ouvrier » : « [il n'est] pas croyable, que toute ceste machine n'ait quelques marques empreintes de la main de ce grand architecte, et qu'il n'y ait quelque image és choses du monde, raportant aucunement à l'ouvrier qui les a basties et formées [...] Sebond s'est travaillé à ce digne estude, et nous montre comment il n'est piece du monde qui desmante son facteur. » Il précise ensuite que cette main n'est pas « mortelle main », mais « divine pensée », qui a créé l'univers des choses sensibles pour nous « représenter les intelligibles » : « Les choses invisibles de Dieu, dit saint Paul, apparoissent par la creation du monde, considerant sa sapience eternelle et sa divinité par ses œuvres »<sup>29</sup>. L'image de la main créatrice de Dieu, souvent assimilée à celle du potier, est fréquente dans la Bible, où par exemple on peut lire cet oracle : « Ainsi parle Yahvé : Tout ceci, c'est ma main qui l'a fait » (*Isaïe*, 66, 1-2). Chez Sebond, l'image vient à l'appui d'une démonstration, que Montaigne traduit ainsi dans la *Théologie naturelle* (chap. 3) : « Or tout étant bien rangé, avouons hardiment que tel ordre est parti de quelque autre au-dessus de nous, et que c'est un même maître, et même main, qui a tout établi, et donné à chaque chose sa place ». On trouve encore ailleurs, à propos de l'homme et des autres créatures : « une même main a fait l'un et l'autre, un même architecte a proportionné, limité et rangé toutes ces choses » (chap. 1). La main créatrice est donc aussi, chez le théologien catalan, main ménagère, main organisatrice qui fixe une fois pour toutes statuts, emplacements et échelons. Dans les *Essais*, seules les deux ou trois pages où Montaigne défend Sebond pourraient corroborer cette vision fixiste d'une création bien rangée. Partout ailleurs, le monde ne cesse de « branler » et les vers de Manilius introduisent au sein même du court développement favorable à Sebond un mouvement (« *semper volvendo* »), qui modifie quelque peu la teneur des lignes précédentes.

Il est, dans les *Essais*, une deuxième main, tout aussi divine que la première : celle de la « Providence ». On sait combien Montaigne préfère à ce mot celui de « Fortune », mais le mot « Providence » ne lui est pas inconnu<sup>30</sup>. Ne retenons, des cinq occurrences sur six où ce mot a un sens religieux, que celle où la notion est ainsi métaphorisée : « si au lieu de la guérison, [Dieu] nous envoie la mort, ou l'empirement de nos maux [...] il le fait par les raisons de sa providence, qui regarde bien plus certainement ce qui nous est deu, que nous ne pouvons faire : et le devons prendre en bonne part, comme d'une main tres-sage et tres-amie. »<sup>31</sup> Un peu plus compréhensible, mais guère plus, est cette autre main, subalterne de la divine, qu'est la main de nature, main dont il est fait mention dans cet autre discours sur

---

<sup>29</sup> *Essais*, II, 12, p. 446-447. Ces affirmations sont contenues dans les quelques pages du début de l'« Apologie » où Montaigne prend de fait la défense de Sebond, soutenant son discours par la référence à la phrase de saint Paul. La longue suite pourrait constituer une apologie sceptique de la religion chrétienne si Montaigne était un émule de Gentian Hervet (voir à ce propos A. Legros, « La dédicace de l'*Adversus Mathematicos* au cardinal de Lorraine, ou du bon usage de Sextus Empiricus selon Gentian Hervet et Montaigne », *BSAM*, n° 15-16, 1999, p. 51-72), mais en aucune façon une apologie de Sebond, dont elle sape l'édifice à la base.

<sup>30</sup> Ce sujet est plus amplement traité dans A. Legros, « Montaigne entre Fortune et Providence », *Hasard et Providence XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Actes du cinquantenaire de la fondation du CESR et XLIX<sup>e</sup> Colloque International d'Etudes Humanistes, Tours, 3-9 juillet 2006 (CESR, 2007, « La Renaissance en ligne » <<http://www.cesr.univ-tours.fr/Publications/HasardetProvidence>>).

<sup>31</sup> *Essais*, II, 12, p. 577.

la mort : « nature mesme nous preste la main, et nous donne courage. Si c'est une mort courte et violente, nous n'avons pas loisir de la craindre : si elle est autre, je m'apperçois qu'à mesure que je m'engage dans la maladie, j'entre naturellement en quelque desdain de la vie. »<sup>32</sup> Il n'y a pas d'antinomie entre ces deux mains, la providentielle et la naturelle, pour peu qu'avec Sebond on reconnaisse que la main qui a créé le monde est aussi celle qui le maintient dans l'existence, sous les lois de nature. Sur ce point, et à condition de considérer que ce qui nous apparaît miraculeux vient souvent de notre ignorance des possibilités naturelles, Montaigne pourrait s'accorder à Sebond, d'autant plus qu'il lui arrive souvent d'embrasser « Dieu » et « nature » dans une même gratitude pour avoir reçu le don de vie<sup>33</sup>.

Il est enfin une troisième main, ou plutôt une troisième façon de considérer la main de Dieu dans les *Essais*. Même si elle a des accointances avec la précédente, il est préférable de la considérer à part, dans la mesure où Montaigne la qualifie d'« extraordinaire », c'est-à-dire non pas nécessairement rare, mais hors des voies ordinaires et naturelles. Cette main intervient dans l'histoire des hommes. Un roi, par exemple, devant une situation qui dépasse les capacités humaines, peut s'en remettre à Dieu pour son royaume comme pour lui-même : « Nous ne pouvons pas tout. Ainsi comme ainsi nous faut-il souvent, comme à la dernière ancre, remettre la protection de notre vaisseau à la pure conduite du ciel. [...] Quand les bras croisez il appellera Dieu simplement à son aide, n'aura-il pas à esperer, que la divine bonté n'est pour refuser la faveur de sa main extraordinaire à une main pure et juste ? »<sup>34</sup> Point n'est besoin, d'ailleurs, d'être chrétien pour envisager une telle attitude d'abandon confiant, car Platon lui-même « ne consent pas qu'on face violence au repos de son païs, pour le guerir : et n'accepte pas l'amendement qui trouble et hazarde tout, et qui couste le sang et ruine des citoyens. Establisant l'office d'un homme de bien, en ce cas, de laisser tout là : seulement prier Dieu qu'il y porte sa main extraordinaire. »<sup>35</sup>

Le propos est d'autant plus à prendre au sérieux qu'il peut s'appliquer aux temps de « troubles » que connaît le royaume de France au moment où sont écrits ces mots. Quand on a tout tenté, l'abandon confiant à la Providence est ainsi le moyen le plus sûr d'arriver, en tant qu'individu à l'absence de trouble ou ataraxie du sage, en tant que gouvernant à une patience avec laquelle l'action politique ou guerrière doit savoir composer plutôt que de hasarder des actions inutiles ou néfastes. L'histoire des hommes, prise globalement et dans la longue durée, est l'affaire de la Providence, car, dit Montaigne, plus paulinien que jamais, « la sapience divine, pour établir le salut du genre humain et conduire cette sienne glorieuse victoire contre la mort et le péché, ne l'a voulu faire qu'à la mercy de nostre ordre politique ; et a subsmis son progrez, et la conduite d'un si haut effet et si salutaire, à l'aveuglement et injustice de nos observations et usances : y laissant courir le sang innocent de tant d'esleuz ses favoriz, et souffrant une longue perte d'annees à meurir ce fruit inestimable. »<sup>36</sup> Plaidoyer en faveur de l'inaction ? En tout cas, seul moyen de garder confiance et espoir au milieu des massacres. Plus tard, Montaigne ira jusqu'à

---

32 *Essais*, I, 20, p. 90.

33 « Pour moy donc, j'ayme la vie et la cultive telle qu'il a pleu à Dieu nous l'octroyer [...] J'accepte de bon cœur, et recognoissant, ce que nature a fait pour moy, et m'en agrée et m'en loue. On fait tort à ce grand et tout puissant donneur de refuser son don, l'annuller et desfigurer. Tout bon, il a fait tout bon. » (*Essais*, III, 13, p. 1113).

34 *Essais*, III, 1, p. 800.

35 *Essais*, III, 12, p. 1043.

36 *Essais*, I, 23, p. 120.



écrire : « tout autre choix que celui qui vient de la main expresse de Dieu, me semble choix de peu de prerogative. »<sup>37</sup>

Seule enfin la main « extraordinaire » de Dieu peut hausser l'homme au-dessus de lui-même et réaliser ainsi le vœu de Sénèque d'une humanité qui s'élèverait au-dessus d'elle-même : « [L'homme] s'eslèvera si Dieu luy preste extraordinairement la main : Il s'eslèvera abandonnant et renonçant à ses propres moyens, et se laissant hausser et souslever par les moyens purement celestes. C'est à nostre foy Chrestienne, non à sa vertu Stoïque, de pretendre à cette divine et miraculeuse metamorphose. »<sup>38</sup> L'un des intertextes de ces dernières lignes fort travaillées de l'« Apologie » pourrait être ce verset de la Première Épître de Pierre (V, 6) : « Courbez-vous sous la main puissante de Dieu [*keira tou Theou*] afin qu'il vous élève à son heure [*en kairôi*] ». Le verset précédent (V, 5) a d'ailleurs été cité au début du chapitre : « *Deus superbis resistit ; humilibus autem dat gratiam.* »<sup>39</sup> Quant au mot « métamorphose », s'il évoque Ovide et Apulée, il est aussi le vocable par lequel sous sa forme verbale, il désigne, pour Matthieu (17, 2) et pour Marc (9, 2) la Transfiguration de Jésus au Thabor (*métémorphôthè*), et encore, pour Paul (*II Cor.*, 3, 18), la transformation qui attend l'homme sauvé au dernier jour (*tèn autèn eïkona métamorphoumétha*, « nous sommes transformés en cette même image » du Christ glorieux, *imago Dei* plus que restaurée). Raisons suffisantes, selon moi, pour voir dans la fin de II, 12 un retour en boucle sur la première et brève partie théologisante des premières pages. Avec point d'orgue **pétrinien** soulignant que le trop long discours est cette fois bien fini : le chapitre suivant, « De juger de la mort d'autrui », laissera l'altitude des questions sur Dieu et l'intervention de sa main pour parler à nouveau de la vie terrestre des hommes et de ce qu'ils peuvent en comprendre par eux-mêmes.

\* \* \*

### III. Première question, à propos de la « parole de Dieu »

1. La parole de Dieu demande l'interprétation : autorité de l'Eglise, gloses de Luther. Un texte se substitue à un autre. L'adhésion à l'autorité l'emporte sur l'intelligence de la parole. Hoc.
2. La parole de Dieu s'est avalée jusqu'à nous couchés : improprement
3. Mieux vaut la bouche de Socrate (O'Brien, mais pas de salut pour Socrate), puis celle de M. dictant

### IV. Seconde question, à propos de la « main de Dieu »

1. On ne peut dire ni où quand ni comment elle agit. les miracles
2. On ne sait si elle agira ou non, gravera ou non et s'il n'y a pas là un désir monstrueux (Gontier)
3. On ne sait si on s'abandonne à la providence ou à la fortune (bras)

### V. Question surnuméraire : M. de Montaigne, pour qui écrivez-vous ?

---

37 *Essais*, II, 12, p. 516.

38 *Essais*, II, 12, p. 604.

39 *Essais*, II, 12, p. 449 : « Dieu s'oppose aux orgueilleux, aux humbles il donne sa grâce. »

1. Pour tout homme sans la grâce, à commencer par les parents et amis, puis à tout lecteur ami, non préoccupé. Raison pour associer, comme dans les prédications, les citations profanes aux sacrées. Anthropologue.
2. Pour les chrétiens : dans ce cas, il leur parle dans leur langue et selon leur culture pour les amener à douter de leurs certitudes, à respecter leur corps et ses plaisirs, à laisser aux clercs le débat théologique (Faye, mais Goulard et dogme) et aux religieux la préoccupation de la réalisation des chrétiens désirs.
3. Pour soi-même, qui croit croire alors qu'il ne croit pas vraiment (sens de Périgourdin ou allemand)

**Conclusion : le statut des Essais, le discours théologique coulé parmi les autres, le droit de réception : Tournon, Desan et ma conclusion actuelle. Pouilloux et « Pot à deux anses » : on ne peut fréquenter longtemps Montaigne sans douter de ses premières lectures. M. est-il théologien ? Oui, au même titre qu'il est médecin, juriste ou autobiographe, un peu moins qu'il n'est philosophe (mais que dira un philosophe de la bataille de Dreux et d'un inconvénient de nos polices), voire anthropologue, poète (par procuration), historien. Les Essais, dit-il, sont une rhapsodie. On appelle Montaigne celui qui coud et recoud ces lopins d'étoffes, parmi lesquelles la théologie (de quelle couleur, au juste ?). Comme Sisyphe, il faut s'imaginer Montaigne chrétien.**

Certes, comme on sait, « l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu » (encore une parole de Jésus à ses disciples). Toutefois, cette parole, on ne peut être sûr de l'interpréter comme il faut. Que penser par exemple du sens à donner à la syllabe « Hoc » reprise dans le rite de la Consécration : « Hoc est enim corpus meum » ? L'allusion est patente : les contemporains se déchirent à ce propos. Montaigne ne remet pas en question le dogme catholique romain sur ce sujet épineux, et, selon le *Journal de voyage*, dans la partie rédigée par son secrétaire, il se montre même, à Isny, expert en controverse eucharistique face à un docteur quelque peu ubiquiste. Dans les *Essais*, il n'en dit mot, car ce n'est pas le lieu et cet écrit-là vise la publication. En revanche, ce qu'il y dit des Ecritures pourrait bien aller plus loin, dans la critique, que cette querelle théologique sur le sens à accorder à tel ou tel mot.

Peut-être dans le sillage de la *sunkatabasis* de Jean Chrysostome, il évoque en effet, avec des mots suggestifs, la belle et bonne « condescendance » de Dieu : « c'est à Dieu seul de se cognoistre et interpreter ses ouvrages : et le fait en nostre langue, improprement, pour s'avaller et descendre à nous, qui sommes à terre couchez. » (II, 12). La suite dit l'inadéquation de nos concepts et « notices » à la réalité divine : « La prudence comment luy peut elle convenir, qui est l'eslite entre le bien et le mal : veu que nul mal ne le touche ? Quoy la raison et l'intelligence, desquelles nous nous servons pour par les choses obscures arriver aux apparentes : veu qu'il n'y a rien d'obscur à Dieu ? la justice, qui distribue à chacun ce qui luy appartient, engendrée pour la société et communauté des hommes, comment est-elle en Dieu ? La temperance, comment ? qui est la moderation des voluptez corporelles, qui n'ont nulle place en la divinité ? La fortitude à porter la douleur, le labeur, les dangers, luy appartiennent aussi peu : ces trois choses n'ayans nul accès pres de luy. »

En somme, si vraiment Dieu nous a parlé par ses scribes, c'est en usant du langage humain, langage inadéquat à son objet, langage qui ne peut pas nous dire ce qu'il en est de Dieu, mais seulement

ce qui est bon pour l'homme, au mieux ce qu'il est bon pour l'homme de penser et surtout de ne pas penser à propos de Dieu. Effort peut-être louable de l'intelligence humaine pour « consentir » à la foi, la théologie, qu'elle soit ancienne ou chrétienne, inspirée de Platon, de Varron, du Trismégiste ou de saint Thomas, ne peut que manquer sa cible. Le théologien rate toujours Dieu, comme le médecin, *mutatis mutandis*, rate la pleine et durable santé et le juriste l'équité d'une société parfaite. Soit les trois types de savants formés par l'Université de l'époque, qui ne sont un peu appréciables que lorsqu'ils reconnaissent leurs limites. Disons plus : sans ce triple et humble constat d'inévitable échec du langage humain, pas d'*Essais*, ce texte qui, sur un mode qu'on pourra appeler littéraire, prend ses aises avec tout savoir acquis et s'enroule sur soi-même.

## **2. A propos de la « main » providentielle de Dieu**

Croire que Dieu agit dans l'histoire des individus comme des nations est pour un chrétien affaire de foi. Montaigne ne remet pas ce dogme en question, mais il rappelle avec insistance que Dieu a l'initiative. Son intervention, on peut au mieux l'espérer ou l'attendre dans sa propre vie sans jamais être sûr qu'elle se produira, encore moins qu'on mérite qu'elle se produise ou ne se produise pas. Quant à l'histoire du genre humain, si l'on peut croire qu'elle est globalement menée par Dieu vers la victoire contre la mort et le péché, on ne peut dire par quelles voies et en quel temps cela doit avoir lieu. Même croyant, l'homme reste un homme, ignorant, incertain de l'avenir comme du présent. Blasphémateurs sont ceux qui, pour servir leurs propres intérêts ou ceux de leur parti, déclarent sans broncher que la Providence s'est exercée à leur profit plutôt qu'à celui de leurs ennemis. Et puisqu'on ne peut savoir de la main providentielle ni où, ni quand, ni comment elle agit, qu'on ne peut pas même dire qu'elle est ici plutôt que là, mieux vaut parler des « bras de fortune », en sachant que, faute de mieux, on use de métaphore.

Bien que Montaigne reprenne, comme on l'a vu, les mots mêmes de Sebond sur la main créatrice de Dieu « facteur », elle est, elle aussi, sujette à caution quand on voit l'auteur des *Essais* sourire du raisonnement par lequel on entend fonder la croyance en l'existence d'une telle main : « Nous sommes incapables d'avoir fait le monde : il y a donc quelque nature plus excellente qui y a mis la main. » (530). Cet être plus habile que l'homme, mais aussi, dit-il à la suite, meilleur que l'homme, en somme ce surhomme que nous imaginons, voilà ce que nous appelons Dieu (« cela, c'est Dieu », *ibid.*). L'image de la main qui crée pourrait devenir ainsi plus suspecte que celle de la bouche qui parle, car elle se charge d'un implicite anthropocentrique, ou anthropométrique, que Montaigne débusque dans tout discours religieux, en particulier chaque fois que la démonstration repose, comme chez Thomas ou Sebond, sur l'analogie : « qu'est-il plus vain que de vouloir deviner Dieu par nos analogies et conjectures ? » (512).

## **3. « Pour qui écrivez-vous ? »**

Je ne suis pas de ceux qui soupçonnent Montaigne d'arrière-pensée, voire de « mauvaise foi », et je le crois plus libre qu'on ne le dit souvent par rapport à d'éventuels censeurs, que ce soit avant ou après son interrogatoire romain. Il me semble toutefois qu'il faut remettre en contexte tous les passages où, indéniablement, le discours théologique affleure sous sa plume, et d'abord se poser la question du destinataire de ce qu'il écrit et publie. Il n'est pas impossible qu'il parle aux chrétiens de son temps le langage qu'ils comprennent, mais accommodé de bon biais : en arguant par exemple de la résurrection des corps pour leur dire à quel point ils ont tort de négliger la culture du corps et des plaisirs légitimes qu'il offre à l'homme vivant ; ou bien en promouvant l'action de grâces comme modèle de prière pour les

dissuader de faire servir le nom de Dieu à leurs actions injustes et les acheminer ainsi de la dévotion à l'éthique ; ou encore en contestant les débats trop souvent philosophiques de la théologie et en renvoyant cette dernière aux religieux spécialistes de la parole de Dieu, pour rétablir la paix dans la société civile.

Quant au contexte, il n'aura pas échappé que les paroles bibliques déjà rapportées, mais aussi des mots proprement théologiques comme « infusion » et « grâce » se trouvent rassemblées en quelques pages de l' « Apologie de Raimond Sebond ». Comme je l'ai déjà écrit, je tiens ce discours pour un travail de commande, en quelque sorte symétrique de la traduction du livre de Sebond, lui aussi travail de commande, au point de former avec lui un diptyque qui rend inutile de longs développements théologiques qui feraient double emploi. Il suffit à l'auteur des *Essais* de s'y référer comme à un premier discours possible, mais qui requiert la foi, contrairement à ce qu'en pensait l'auteur de la *Théologia naturalis*. Comme on le lui a demandé, il emprunte un moment la *persona* du théologien, théologien pour l'occasion et par manière de dire. Assez vite, il va changer de *persona* et faire le philosophe, de manière tout aussi circonstancielle, « singeresse et imitatrice », pour un long discours mieux ajusté à son intention : ne doit-il pas refaire, sur nouveaux frais et non sans risque, le travail que Sebond destinait à l'homme sans la grâce, éclairé des seules lumières de la raison ? Qu'un tel discours trouve place au beau milieu matériel du Livre II dans l'édition originale le désigne, tout autant que celui de La Boétie un moment prévu pour centre du Livre I, comme discours de l'autre, qu'il soit théologien ou philosophe, l'un ne pouvant convaincre que ceux qui le sont déjà par la foi, qui est grâce, l'autre étant voué à une « inquisition » sans fin, à moins qu'il ne s'arrête en chemin sur des positions aussi présomptueuses que plaisamment fragiles.

\* \* \*

Deux remarques pour tenter de conclure en rapport avec le sujet global du colloque.

Montaigne a-t-il mis la théologie à la porte des *Essais* ? Il dit, dans « Des prières », mais seulement à partir de 1588, qu'il faut le faire, ou plutôt qu'il faudrait le faire, qu'il aurait fallu le faire, et il va jusqu'à appeler de ses vœux une « ordonnance » qui l'obligerait désormais lui-même à se « taire » sur les choses de la religion, et en tout cas à ne rien publier qui traite ou effleure ce sujet. « Meshui, c'est fait » et les vocables théologiques ont déjà été couchés sur le papier, puis imprimés, en II, 12 surtout, mais pas seulement : « bouche » et « main » disions-nous, et « Saint-Esprit » et « Providence », mais aussi « gloire », « action de grâces », « salut », « péché », « réconciliation », « repentance », « foi », « espérance », « charité », « consubstantiel » et « transsubstantier » (avec détournement profane de ces notions), « infondre » et « infusion » de grâce, etc. Evoquons encore les allusions au texte évangélique, par exemple à la fin de « Des prières », le retour de l'enfant prodigue dans le « giron de la loi divine » qui ouvre tout grands ses « bras ». Ou encore, cette phrase de « De l'expérience » : « nous en devons compte jusques à un poil », où l'on pourrait reconnaître une réminiscence de « vos cheveux sont tous comptés ». L'auteur des *Essais* n'est pas dépourvu, loin de là, de culture religieuse, biblique et chrétienne, culture qu'il lui était d'autant plus difficile d'expulser de son discours d'essai qu'il s'adresse à un lectorat formé par cette culture, même si, à y regarder de près, l'accommodation à laquelle il se livre détourne bien souvent pour un autre profit les mots et textes de référence.

C'est là le deuxième point : tout propos théologique ou théologisant de Montaigne dans les *Essais* est enrôlé au profit de son observation des hommes, de sa réflexion sur l'homme, « car c'est l'homme qui croit et qui prie ». Accommodée à l'homme, la « sainte parole » elle-même informe plus sur

l'homme que sur Dieu. La nouveauté de Montaigne, c'est ce regard d'anthropologue avant la lettre, qu'il pose sur toutes les actions et pensées des hommes, chrétiens compris, et lui-même. Regard, mais non encore manière, et pour le littéraire que je suis, c'est tant mieux. Le pouvoir potentiellement subversif des *Essais* tient, je crois, plus à leur style (et j'inclus dans ce mot la variété des chapitres, taille et sujets) qu'à la critique des idées. Entraîner dans le flux d'un discours infini des vestiges de théologie parmi toutes sortes de matériaux que le courant emporte, c'est, quelles que soient les intentions de l'auteur (et je pense, pour ma part, qu'elles n'avaient rien de subversif), ouvrir le champ au libre examen ainsi qu'à la libre interprétation, y compris, comme le rappelait un récent colloque réuni ici même, à celle des libertins. A cet égard, même si je ne fais pas une lecture « libertine » des *Essais*, je souscris volontiers à ce que disait Philippe Desan au cours dudit colloque : « les *Essais* vont plus loin que Montaigne ». Si ce n'était pas le cas, serions-nous ici ? Et ajoutons encore ceci, dont je suis redevable à André Tournon, si toutefois je l'ai bien compris : c'est un leurre de croire qu'en reconstruisant tel ou tel système de pensée, par exemple une théologie, ensemble cohérent que les *Essais* ont en somme déconstruit et transformé, métamorphosé en le digérant, on apporte un éclairage décisif sur la pensée de Montaigne. Tout au plus a-t-on rebâti ce dont il s'écartait par son discours d'essai, au mieux l'un des massifs où son « flux de caquet » prend sa source.

M. âme de commune sorte (III, 5, 841). Droit de parler en « mode vulgaire » de la religion en 1588 (I, 56, éd. Legros, p. 166). Explicit de 1582 sur le statut : « vivoter en la moyenne region » (I, 54, éd. Desan, p. 295). Plus que d'autres, M. a anticipé la réception possible de son livre : route par ailleurs, lisible après 50 ans (cf. Stendhal) ? pour qui écrivez-vous ? Une constance : pour qui et pourquoi ces *Essais* (dépassé ainsi Messie).